

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

CONSEIL TRANSITOIRE DE
REDRESSEMENT NATIONAL

LOI L/94/.....CTRN
PORTANT RATIFICATION DE
L'ACCORD DE SUBVENTION EN
COMMERCIALISATION AGRICOLE
SIGNE LE 13 AOUT 1992

Le Conseil Transitoire de Redressement National,

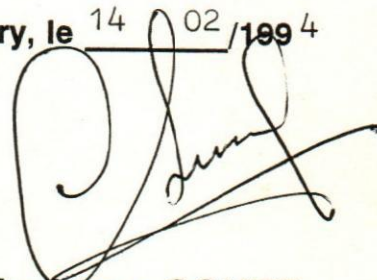
Vu - La loi Fondamentale notamment en ses articles 94 et 95 après en avoir délibéré
a adopté ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1ER : Est ratifié et promulgué l'Accord de Subvention de projet N°A.I.D 675-0221 signé le 13 Août 1992 entre la République de Guinée et les Etats Unis d'Amérique relatif au projet d'Investissement en commercialisation Agricole.

ARTICLE 2 : La présente Loi qui entre en vigueur à la date de sa promulgation sera enregistrée, publié au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme loi de l'Etat.

Conakry, le 14 02 / 1994



Lansana CONTE